

## DESCRIPTIF DE L'HEBERGEMENT LOUE

Les 12 hébergements proposés sont des habitations légères de loisirs (HLL) de type chalets bois avec terrasse couverte ou mobil home.

Ils sont d'une superficie allant de 24 m<sup>2</sup> à 35 m<sup>2</sup> hors terrasse.



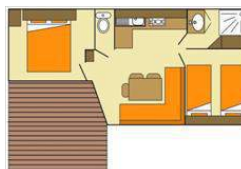
Modèle Cannelle  
2 chambres  
24 m<sup>2</sup> - 4 ou 5 pers.



Modèle Fabre  
3 chambres  
34 m<sup>2</sup> - 6 pers



Modèle Arche  
3 chambres  
35 m<sup>2</sup> - 6/8 pers



Modèle Pacifique  
30m<sup>2</sup> 4 ou 5 pers



Modèle IRM  
32m<sup>2</sup> 6 personnes  
3chambres



Modèle Florès  
32m<sup>2</sup> 5 ou 7 pers

### Descriptif intérieur :

- 1 cuisine : 1 table avec chaises, plaque de cuisson, hotte d'aspiration, réfrigérateur, cafetière électrique, micro-ondes, vaisselle (inventaire complet disponible sur demande).
- 1 chambre « parents » : 1 lit de 140 x 190, 1 penderie, 1 meuble de rangement, 2 chevets. Le lit est équipé de 2 oreillers, d'1 couette et d'1 alèse.
- 1 ou 2 chambre enfants : 2 lits de 90 x 190, 1 penderie, 1 meuble de rangement, 1 chevet. Chaque lit est équipé d'1 oreiller, d'1 couette et d'1 alèse.

Le \*mobil home Florès possèdent un lit double de 160x200cm

**Les draps, le linge de toilette et le linge de maison ne sont pas fournis. Possibilité d'acheter les parures de draps jetable au camping.**

Chaque chalet et mobil home sont équipé d'un ou plusieurs convecteurs électriques, et possède un salon de jardin et un séchoir à linge sur pieds. Des barbecues sont mis à votre disposition sur le terrain. Les barbecues individuels ne sont pas autorisés.

Vous trouverez également dans chaque locatif, le matériel nécessaire au ménage. Seuls, les produits d'entretien sont à votre charge. Le forfait ménage est de 50 €. Si vous rendez la location dans l'état ou vous l'avez trouvé ce forfait ne s'applique pas.

Sur place, et en saison, le bureau d'accueil est à votre disposition pour tout renseignement de :

9h à 12h30, et de 14h à 19h, du lundi au samedi,

9h à 12h30, et de 17h00 à 19h le dimanche.

En cas d'absence momentané sur le terrain nous sommes joignable au

02.97.51.83.07 et 06.15.80.57.05

## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

La réservation d'un chalet ou mobil-home n'est effective qu'après **confirmation écrite et versement d'un acompte** équivalent à 25% du montant du séjour. A réception, il vous sera adressé une confirmation de location. Le solde du montant sera versé à l'arrivée, soit 75% de la totalité.

Le prix de la location comprend les consommations d'eau, d'électricité et de gaz.

Il vous est possible de régler par chèque, par carte bancaire, par chèque-vacances, ou en espèces.

**En cas d'annulation**, il sera retenu à titre de frais :

- Annulation intervenant plus de deux mois avant le début du séjour : 10% du montant de la location reste acquis au Clos du Blavet.
  - Annulation intervenant moins de deux mois avant le début du séjour : L'acompte versé (25%) ne sera pas restitué.
  - En cas de **résiliation grave** intervenant moins de deux mois avant le début du séjour, due à une maladie grave, un accident ou un décès de vous-même, de votre conjoint, de vos ascendants ou descendants, frères ou sœurs, le remboursement des avances faites sera autorisé sur présentation d'un certificat médical ou d'un avis de décès. Néanmoins, 10% du montant de la location resteront acquis au camping.
- Pour être recevable, l'annulation du séjour doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 3 jours après l'évènement entraînant l'annulation.

Les réservations se font à l'aide du formulaire ci-joint. Les réservations s'entendent **du samedi 16 heures au samedi suivant 11 heures**.

Un état des lieux et un inventaire seront faits en votre présence le jour de votre arrivée et le jour de votre départ. Le locataire devra signaler dans les 2 heures qui suivent la prise de la location, les inventaires incomplets, ainsi que les sinistres ou dégradations non répertoriés lors de l'état des lieux.

Le nettoyage du chalet est à la charge du locataire. En fin de séjour, le chalet doit être **restitué en parfait état de propreté** à l'intérieur et aux abords immédiats. En cas de **détérioration ou de manque des ustensiles, ils seront remplacés aux frais du locataire**. Le locataire doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile.

En garantie de la restitution en bon état des locaux, une **caution sera demandée lors de votre arrivée au camping (250 € par chèque non encaissé) et vous sera rendue à votre départ**.

Les locataires sont tenus de respecter le règlement intérieur du camping.

\* Toute installation d'une petite toile de tente de type « canadienne » à proximité de la location fera l'objet d'une autorisation du gérant du camping. L'installation d'un équipement plus important fera par contre l'objet d'une facturation à part entière.

\* La présence d'un seul véhicule est autorisée.

\* Les animaux sont acceptés dans les chalets, à la seule condition qu'il n'y a aucun risque de dommage. Les propriétaires doivent s'assurer qu'ils ne causent aucun dégât ni sur le terrain, ni sur les autres emplacements, ni dans les chalets.

Dans tous les cas, ils doivent être tenus en laisse dans le terrain, et les « besoins » faits hors du camping.

\* Les locataires peuvent recevoir la visite de la famille ou d'amis lors de leur séjour. Dans ce cas, les invités sont soumis au tarif « visiteur », qui leur donne droit à tous les équipements du camping. Ceci s'applique particulièrement lors des périodes d'ouverture de la piscine.

\* Attention ! En aucun cas, le locataire ne peut élire domicile principale à l'adresse du camping le Clos du Blavet.

Le locataire déclare avoir pris connaissance et accepte sans aucune réserve les engagements du contrat, les conditions de locations et extraits du règlement intérieur. Pour que cette location soit définitivement enregistrée, le Locataire devra retourner au Loueur l'exemplaire du présent contrat, dûment daté et signé, accompagné du versement d'un acompte représentant 25 % du montant total du séjour. Le locataire s'engage à régler le solde de son séjour dès son arrivée au camping. En cas d'annulation avant la date d'arrivée, l'acompte versé restera acquis au Loueur ; de même en cas de départ anticipé, il ne sera effectué aucun remboursement. Le locataire a la faculté de souscrire une assurance « annulation » auprès de l'organisme de son choix. En cas de litige, seul le tribunal de Lorient sera compétent.